



CAMPAGNE DE MOBILITÉ - 2^e SEMESTRE 2025

LA DAP RECHUTE DANS SON AMATEURISME !

COMMUNIQUÉ :

FO Justice – le 12 Novembre 2025

Une fois de plus, **FO Justice** constate avec colère et consternation une nouvelle anomalie dans la note de lancement de la campagne de mobilité des Surveillants, Surveillants Brigadiers et Brigadiers-Chefs / Majors de la filière expertise pour le 2^e semestre 2025.

La DAP y indique que :

➤ « *Seuls peuvent émettre des vœux de changement de résidence, les agents titulaires à la date d'ouverture de la campagne de mobilité, en position d'activité.* »

UNE ERREUR GRAVE, DÉJÀ SIGNALÉE ET CORRIGÉE GRÂCE À FO JUSTICE !

FO Justice rappelle avec fermeté que cette formulation est fausse et contraire au droit. La règle, établie depuis la réforme FO Justice de 2023, est claire : C'est la date de prise de fonction qui détermine l'éligibilité à postuler à la mobilité... pas la date de titularisation !

Autrement dit, les surveillants stagiaires destinés à être titularisés avant leur prise de poste ont parfaitement le droit de participer à la mobilité.

Cette avancée a été obtenue par **FO Justice**, à l'issue d'une longue bataille avec la réforme historique de la catégorie B, pour corriger notamment les aberrations issues du plan de requalification, signé par l'UFAP-UNSa Justice, qui avait injustement introduit un blocage de mobilité pour les surveillants stagiaires.

FO JUSTICE NE LAISSERA PAS LA DAP REVENIR EN ARRIÈRE !

Ce retour en arrière, malgré les textes en application, démontre une fois encore l'incompétence chronique de la DAP, incapable de retenir les leçons du passé.

Quand la DAP arrêtera-t-elle son amateurisme ? Combien de temps encore faudra-t-il que **FO Justice** rappelle à la DAP les règles pour garantir la justice et l'équité de traitement des Personnels ?

Chaque erreur de la DAP a des conséquences humaines : Des agents lésés, des carrières retardées, des familles impactées. C'est inacceptable !

► FO JUSTICE EXIGE :

- La modification immédiate de la note d'ouverture de cette campagne, pour rétablir la règle conforme : les vœux doivent être pris en compte pour les agents titulaires à la date de prise de fonction ;
- La diffusion urgente d'une instruction claire à destination de tous les services RH, afin que les surveillants stagiaires éligibles puissent postuler sans entrave.

► FO JUSTICE DIT STOP À LA BÊTISE ! Il est temps que la DAP assume ses responsabilités et cesse de mépriser les personnels qu'elle est censée servir.

Chaque faute administrative est un coup porté au quotidien et à la dignité des agents !

FO Justice restera debout, vigilant et déterminé pour défendre chaque collègue, et rappeler à la DAP que les règles ne se changent pas au gré de l'amateurisme administratif.

FO JUSTICE À VOS CÔTÉS, TOUJOURS !

